

Décret

Générale

colonial

Décret n° 14-364-1927 12 février 1927

n° 14-364-1927 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 février 1927

Numéro JO
n° 364 du 31/03/1927

Date du numéro
31 mars 1927

VISAS

Le Président de la République française.

Vu le décret du 1er décembre 1858

Sur la proposition du Ministredes colonies et du Garde desdes sceaux, Ministre de la justice.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Sont nommes: juge président d'annuel À la Côte des Somalis, M. Salmon, lieutenant de juge à Tacuatios en maer ement de M" Ollier nanarive, en remplacement de M. Ollier, nommé procureur de lua République, chef service judiciaire de la même colonie. Art. 2 — Le Ministre des colonies et le Garde des sceaux. Ministre de la juslice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret.

GASTON DOUMERGUE.Par le Président de la République ;**Le Ministre des colonies,Léon PERRIER.****Le Garde des sceaux, Ministre de la juslice,Louis BATHOU.**